

## Version préliminaire du plan d'aménagement de la région caractéristique de Woodland Caribou

Le ministère des Richesses naturelles désire faire approuver un plan d'aménagement pour la région caractéristique de Woodland Caribou. Les travaux d'élaboration du plan comprennent cinq étapes. Le ministère est rendu à la quatrième étape, qui est celle où il présente la version préliminaire du plan (l'étape qui précède l'approbation de la version définitive du plan). La version préliminaire a été rédigée en tenant compte de tous les points de vue que le public a communiqués, ainsi que des conseils du comité consultatif pour la région caractéristique de Woodland Caribou et du groupe de travail des Premières nations.

La version préliminaire du plan décrit les principes directeurs qui gouverneront l'aménagement et l'usage du parc provincial Woodland Caribou, ainsi que les recommandations relativement à l'adjonction au parc de trois zones protégées (la zone de gestion valorisée de la baie Pipestone et du lac McIntosh, la réserve de conservation Eagle-Snowshoe et la réserve de conservation Woodland Caribou).

Le ministère désire inviter le public à examiner la version préliminaire du plan et à lui communiquer ses commentaires. Tous les commentaires feront partie des dossiers publics durant la période d'élaboration du plan. Les commentaires seront communiqués aux personnes qui voudront les voir, à moins qu'une requête ait été présentée, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, pour qu'ils ne soient pas divulgués. Veuillez indiquer, dans votre réponse, si vous voulez que votre nom ne soit pas rendu public.

Lorsque la consultation sera terminée, l'équipe chargée d'élaborer le plan examinera et résumera les commentaires qu'elle aura reçus. La version définitive du plan sera rédigée en tenant compte de ces commentaires.

Le document (*Woodland Caribou Signature Site – Preliminary Strategy*) n'existe qu'en anglais, car il n'est pas tenu, aux termes du Règlement 411/97 pris en application de la *Loi sur les services en français*, d'être traduit vers le français. On peut obtenir de l'information en français en s'adressant à Robin Reilly, au (807) 597-6971 (poste 246) ou à l'adresse [robin.reilly@mnr.gov.on.ca](mailto:robin.reilly@mnr.gov.on.ca).